



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 35 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'OCAB

Animations commerciales et artisanales

Attribution de subventions et signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'OCAB

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

Le Conseil Municipal de Besançon soutient depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans et les regroupements professionnels dans leur programmation annuelle.

I - Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon

Au cours de l'année 2017, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a poursuivi son action promotionnelle de l'espace marchand bisontin en organisant deux grandes manifestations de dimension régionale : les Instants Gourmands et le Marché de Noël, qui sont de nouveau programmés en 2018. Par ailleurs, forts de leur succès, les Samedis Piétons seront aussi renouvelés en 2018.

L'opération «les samedis piétons» aura lieu en 2018, avec cette année 8 éditions, chaque 2^{ème} samedi du mois à compter de mars, de 11 h à 19 h, exceptions faites le samedi de braderie en juillet et pendant la pause estivale en août, soit les :

- | | |
|------------|--|
| - 10 mars | - 8 septembre |
| - 14 avril | - 13 octobre (en même temps que la braderie) |
| - 12 mai | - 10 novembre |
| - 9 juin | - 8 décembre. |

De même, pour conforter la zone de chalandise, et conformément aux directives de son Conseil d'Administration, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a poursuivi son effort de communication sur l'activité marchande bisontine dans toutes ses composantes, notamment en animant une campagne de promotion du commerce bisontin, particulièrement celui du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018.

Ces actions ont associé les partenaires habituels (consulaires, commerçants) mais également la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avec des actions spécifiques dans les parkings en ouvrage, P+R et sur les sites d'animation offrant aux clients de nouveaux services de livraison de leurs colis.

Ainsi, outre une communication forte s'appuyant sur les réseaux habituels (affichage, presse, etc.), l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a diffusé à l'attention de cibles bien identifiées, 90 000 exemplaires d'un magazine de qualité faisant la promotion de l'activité commerciale et artisanale de Besançon.

L'objectif de développement des adhésions en général, et sur les zones périphériques en particulier, reste une priorité de l'Office. L'aide de la collectivité est indispensable pour mettre en œuvre le plan d'actions envisagé.

Il est important pour la Ville de Besançon de maintenir son soutien financier à une association qui travaille pour le développement de l'ensemble de son commerce et de son artisanat, ainsi qu'au renforcement de sa notoriété.

Outre cette subvention, la Ville de Besançon apportera son soutien logistique par une intervention conséquente de ses services techniques, notamment lors des manifestations des Instants Gourmands et du Marché de Noël.

La convention d'objectifs correspondante a donc pour objet de fixer les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, ainsi que les modalités de versement de la subvention. Elle prévoit également la mise en place d'une commission de suivi.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de **189 515 €** répartie de la manière suivante :

- 80 500 € seront consacrés au fonctionnement de l'Association,
- 89 015 € seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion, notamment des manifestations visées ci-dessus.
- 20 000 € seront consacrés à la mise en œuvre des samedis piétons.

Si les statuts, les missions ou le fonctionnement de l'association venaient à évoluer en cours d'année, un avenant à la convention d'objectifs et de moyens sera établi, lequel fixera si besoin les nouveaux objectifs et proposera de nouvelles clés de répartition financière.

II - Association des commerçants du quartier du Marché Beaux-Arts

L'Association des commerçants du quartier du marché Beaux-Arts a mis une place en décembre 2017 une communication pour la promotion des commerces du secteur, à l'occasion des travaux du Crédit Agricole.

Il est proposé de soutenir cette action par l'attribution d'une subvention de **1 000 €**.

III - Inter bio Franche-Comté

Inter bio Franche-Comté organise la «15^{ème} Fête du Printemps Bio», le 26 mai 2018. Cette manifestation éco-responsable, se déroulera place Granvelle à Besançon (ou place de la Révolution si elle est disponible) et propose un week-end festif placé sous le signe de la production bio locale :

- une trentaine d'exposants sur le marché de producteurs et artisans locaux,
- un espace restauration et buvette,
- un point information.

Un programme festif viendra compléter le marché des saveurs avec des animations (jeux créatifs, ateliers culinaires, concert le samedi soir, et balades en calèche le dimanche...).

Il est proposé de soutenir cette manifestation par l'attribution d'une subvention de **1 500 €**.

IV - Le Troc des Chaprais

L'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais est un acteur incontournable de l'animation commerciale du quartier des Chaprais.

Cette année, le troc des Chaprais se déroulera le dimanche 2 septembre 2018, entre les Instants Gourmands et la cavalcade de Saint-Ferjeux. Ce sont ainsi plusieurs week-ends successifs d'animation qui seront proposés aux Bisontins.

De la rue de Belfort à la place Flore, 250 exposants accueilleront les visiteurs, lesquels profiteront des commerces sédentaires du quartier et des différentes animations place de la Liberté.

Une subvention de **4 000 €** est proposée pour cette opération.

IV - Association des commerçants de Cassin

L'Association des commerçants de Cassin Europe existe depuis plusieurs années, cependant elle ne génère aucune animation ni n'entreprind aucune action de communication.

Les rencontres avec les commerçants du secteur Cassin Parc Europe ont abouti à un engagement de la collectivité d'accompagner la mobilisation des commerçants par la réactivation de l'association Cassin-Parc Europe. Un programme d'actions est en cours d'élaboration. Il s'agit ici d'anticiper ces besoins en soutien financier, par la mobilisation d'une subvention de **1 500 €**.

Celle-ci sera affectée à une animation programmée pour le printemps 2018.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de ces subventions s'élevant à **197 515 €** sera prélevée sur la ligne 65.91.6574 CS 10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

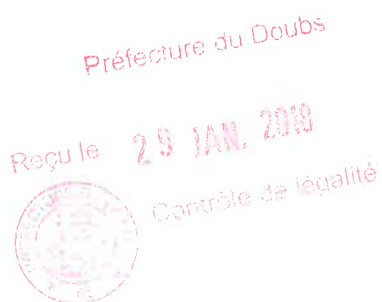
- . 189 515 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,
- . 1 000 € à l'Association des commerçants du quartier du Marché Beaux-Arts,
- . 1 500 € à Inter bio Franche-Comté,
- . 4 000 € à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais,
- . 1 500 € à l'Association des commerçants de Cassin,

- autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Commerce et d'Artisanat de Besançon ci-jointe,

- autoriser M. le Maire à verser ces subventions et à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Danielle DARD', written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE BESANCON' and '1830' around the edge.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0